

Il se compose de 6 membres :

3 représentants de la Région Wallonne et 3 représentants des Réserves Naturelles-RNOB, tous désignés par le Ministre chargé de la Conservation de la Nature.

C'est l'organe de décision pour tout ce qui concerne le [site](#) proprement dit. C'est lui qui décide de tous travaux à effectuer pour maintenir et augmenter la richesse et la diversité biologiques de la zone gérée et qui les fait exécuter.

Chemin du Préau, 5, 7321 Harchies (069/553460)

### La Gestion

- La Direction de la Nature et des Forêts (cantonement de Mons) se charge de l'exécution des travaux lourds réclamant l'intervention de machines en faisant appel à ses propres ouvriers ou, éventuellement, à des entreprises privées.

- Les équipes de bénévoles des Réserves Naturelles RNOB effectuent les travaux plus légers ou plus délicats (dans les roselières, notamment), ou bien encore s'occupent de la finition de travaux commencés par la [DNF](#) (zones difficilement accessibles aux machines).

- Enfin, des contrats passés avec des agriculteurs voisins permettent une gestion récurrente,

soit par fauchage, soit par pâturage extensif, de près de 60 Ha de prairie sur l'ensemble du site.